

DECRET N° 2009-217 DU 05 JUIN 2009

portant nomination de Monsieur Dossou André
AKPINFA en qualité de Directeur du Centre
National de Sécurité Routière.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Dossou André AKPINFA est nommé Directeur du Centre National de Sécurité Routière.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 juin 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
Terrestres, des Transports Aériens et
des Travaux Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDCTTATP/PR 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-
INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-